

Le Borassus des PMF-FEM financés au Togo

Focus sur AFSL

Signalétique du Projet

Titre du projet : « Création de forêt villageoise à Batoumé-Agotimé »

Porteur : ONG AFSL (Association Fonds Saint Laurent)

Responsable : Père d'ALMEIDA Achille Ayité

Round PMF-FEM : 12^{ème}

Paysage : Complexe fluvio-lagunaire du Sud Togo

Date de démarrage de l'activité : janvier 2022

Date d'achèvement prévue : janvier 2023

Cout du projet : 16 568 USD

Population bénéficiaire : les communautés du village de Batoumé-Agotimé

Localisation

Région : Maritime

Préfecture : Avé

Canton : Assahoun/Ando peme

Localité : Batoumé-Agotimé

Coordonnées GPS :

Latitude : 06°29'28.86"N

Longitude : 00°44'46.15"E

Situation : Environ 60 km de Lomé

Accessibilité : Très bonne

[Google Map](#)

Que retenir de la mission de l'établissement de la situation de référence

Date : 04 juin 2022

Prise en compte du genre : 30% de femmes

Principales activités financées

1. Organisation et formation de 20 pépiniéristes locaux ;
2. Création d'un centre pépinière pour la production d'au moins 40.000 plants ;
3. ; Mise en place et entretien d'une plantation villageoise de 10 hectares à la campagne de reboisement 2022.



Quelques points forts identifiés

1. Assurance de la qualité des semences ;
2. Initiation des cultures sur le site de reboisement pour encourager et faciliter les entretiens ;
3. Diversification des essences locales telles que *Milicia excelsa*, *Adansonia digitata* et *Milletia thonningii* ;
4. Priorisation des essences mellifères ;
5. Règlementation des actes de donations des 5 ha.

Recommandations pertinentes

- 1) Définir clairement la vocation des plantations et adopter un système approprié ;
- 2) Protéger la régénération naturelle assistée ;
- 3) Impliquer plus la population dans la gestion du projet ;
- 4) Mettre un comité de gestion en place en vue de la future gestion des revenus du verger ;
- 5) Intégrer les espèces locales à forte croissance dans le reboisement ;
- 6) Prioriser les espèces locales menacées *Antiaris africana* etc ;
- 7) Limiter les espèces envahissantes telles que neem dans les reboisements.

